

Les acteurs

Ministère de la justice
Direction des services
judiciaires et le Secrétariat
général

Maîtrise d'ouvrage
Agence publique pour
l'immobilier de la Justice –
Antenne Antilles-Guyane

Réalisation des travaux
Lot 1 : Dépollution :
S.G.T.P.

Lot 2 : démolition et
sécurisation : B.M.J

**Groupement
de maîtrise d'œuvre**
LR Conseil – Actemo

LES CHANTIERS DE L'APIJ

 **RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ



LE CHANTIER EN CHIFFRES

100 %

des travaux réalisés par
des entreprises locales

1 780 m²

SURFACE DE PLANCHER

1 038 m²

EMPRISE AU SOL

1,7 M€

BUDGET DES TRAVAUX
pour les travaux de curage, dépollution
et sécurisation

+ de 800 h

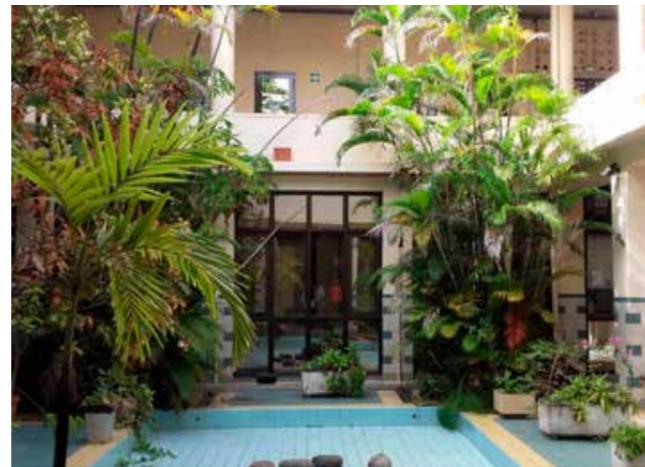
consacrées à l'insertion en faveur
de personnes en recherche d'emploi
rencontrant des difficultés sociales
ou professionnelles particulières.



DEUX PHASES L'AGENDA DU CHANTIER

PHASE 1
Curage, dépollution et
sécurisation : juillet 2020
à mars 2021

PHASE 2
Réhabilitation et
confortement sismique



PALAIS DE JUSTICE HISTORIQUE DE POINTE-À-PITRE

TRAVAUX DE CURAGE, DÉPOLLUTION ET SÉCURISATION



LA CARTE
DU CHANTIER



1^{RE} PHASE
CURAGE,
DÉPOLLUTION ET
SÉCURISATION

2^E PHASE
RÉHABILITATION
ET CONFORTEMENT
SISMIQUE



S'INSCRIRE
DANS LA DURÉE

ÉTÉ
2020



CHIFFRES
ET AGENDA

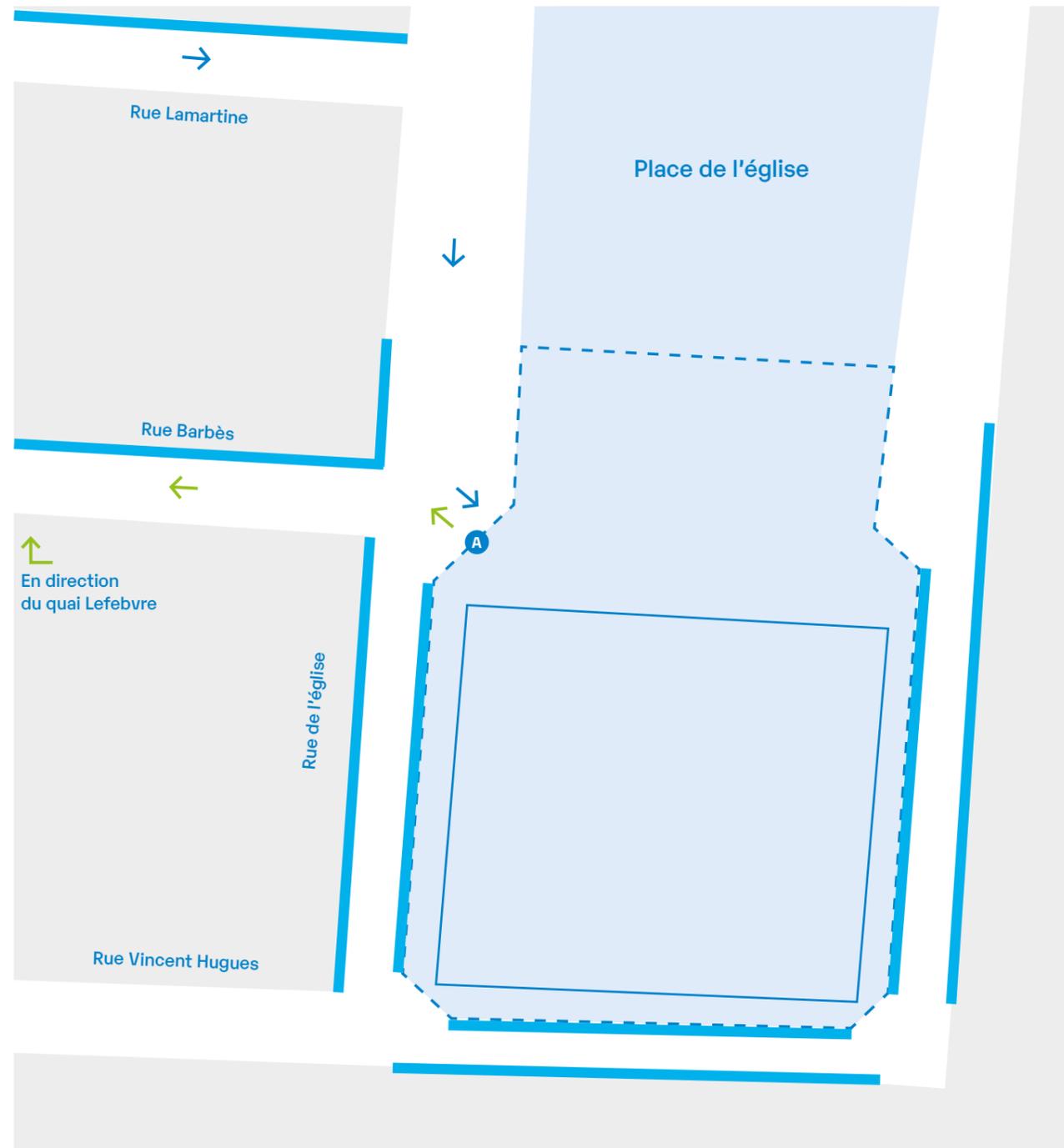


Restons en contact

Une question ? Une remarque ?
N'hésitez pas à nous contacter.

PAR MAIL
contact@apij-justice.fr

LE PROJET



La carte

Les délimitations

-- Clôture du chantier

— Le palais de justice

■ Stationnements interdits
Sur les rues Lamartine et Barbès, les interdictions

de stationnements unilatérales sont valables sur toute la longueur de la rue

La gestion des flux
□ Routes

● Accès au site

→ Sens de circulation d'entrée du chantier

→ Sens de circulation de sortie du chantier



Conçu par l'architecte Ali Tur, le palais de justice historique de Pointe-à-Pitre accueillera à terme les services n'ayant pu intégrer le nouveau palais dont notamment l'annexe du tribunal judiciaire (anciennement tribunal d'instance), et le conseil des prud'hommes. Une 1^{re} phase de travaux sera consacrée aux opérations de curage et de dépollution du bâtiment, permettant dans un 2nd temps la rénovation lourde du palais comportant un confortement sismique.

1^{RE} PHASE CURAGE, DÉPOLLUTION ET SÉCURISATION DU BÂTIMENT

Les travaux de curage, de dépollution et de sécurisation permettront de mettre à nu la structure porteuse du bâtiment.

L'objectif : assainir le bâtiment et lui redonner son aspect d'origine pour avoir une lecture claire de l'édifice en vue des travaux de confortement sismique et de sa rénovation lourde. Les travaux de curage consistent à enlever du bâtiment tous les éléments non constructifs afin qu'il ne reste plus au final que les sols et les murs d'origine. Durant cette phase de travaux, l'objectif est d'évacuer et de trier les déchets qui seront recyclés ou valorisés tels que les cloisons légères, les revêtements de sol, les portes et fenêtres, les mobiliers et divers encombrants.

Déroulement chantier

Les travaux de dépollution seront réalisés selon les normes de sécurité en vigueur, par une entreprise spécialisée et certifiée pour ce type d'intervention.

Une protection étanche sera installée à l'intérieur du bâtiment, des extracteurs d'air seront mis en place pour filtrer l'air sortant du bâtiment.

Des mesures de l'air seront faites au minimum toutes les semaines pour

s'assurer de l'absence de pollution dans le bâtiment et son environnement proche. Ces travaux feront l'objet d'un suivi quotidien et seront encadrés par un bureau d'étude spécialisé dans la réalisation des travaux de déconstruction et dépollution.

Organisation du chantier

L'accès au chantier se fera depuis le Quai Lefebvre en passant par la rue Lamartine et la sortie se fera par la rue Barbès.

Les stationnements situés sur la rue Barbès entre les rues Jean Jaurès et le Quai Lefebvre seront interdits. Le portail d'accès au chantier sera situé rue de l'Eglise.

La circulation aux abords du palais de justice sera réduite en raison des clôtures de chantier qui seront installées et le stationnement dans les rues entourant le bâtiment sera interdit. Les véhicules et piétons pourront néanmoins continuer à circuler autour du bâtiment durant les travaux. La place de l'église sera également réduite au tiers.

À l'issue de cette première phase, le site sera sécurisé en vue du démarrage des travaux de rénovation.

2^E PHASE RÉNOVATION LOURDE

Actuellement en cours d'étude et de faisabilité, cette seconde phase consisterait à réaliser la rénovation complète du

bâtiment comprenant un renforcement sismique de la structure afin d'améliorer les conditions de travail des utilisateurs

tout en veillant à respecter l'héritage architectural du bâtiment d'origine.



S'INSCRIRE DANS LA DURÉE

Des engagements pour un chantier exemplaire



Encadrer

Les horaires du chantier sont limités de 6h30 à 18h. Des aménagements très ponctuels pourront avoir lieu et feront dans ce cas l'objet d'une communication spécifique auprès des riverains.



Sécuriser

Une personne du chantier sera dédiée à l'accès au chantier et sera également en charge de la gestion du trafic lors des manœuvres des engins de chantier. Une signalétique spécifique sera mise en place pour la gestion de la circulation autour du bâtiment.



Valoriser

Les déchets triés seront réintroduits dans des filières de recyclage locales. De manière générale, les entreprises se sont engagées à maîtriser les consommations d'eau et d'énergie.



Mesurer

En phase travaux, des mesures de l'air seront faites de manière hebdomadaire pour s'assurer du respect de la conformité des seuils réglementaires.



Contrôler

Un bureau d'étude spécialisé dans la réalisation des travaux de déconstruction et dépollution a été mandaté par le maître d'ouvrage pour s'assurer du respect des objectifs visant limiter les nuisances pour les riverains.